



COMMUNIQUÉ

Pour diffusion immédiate

Gicleurs en résidence pour aînés : est-il nécessaire d'attendre encore trois ans pour assurer la sécurité aux résidents?

Québec, le 10 juillet 2019 - L'Association des retraitées et retraités de l'éducation et des autres services publics du Québec (AREQ) accueille positivement les bonifications du programme d'aide financière pour l'installation d'un système de gicleurs dans les résidences pour aînés, des demandes maintes fois répétées par notre association. Néanmoins, l'AREQ se questionne sur la décision du gouvernement du Québec de repousser à 2022 l'obligation de se conformer à l'installation de ces gicleurs.

« Depuis le début, nous demandons à ce que le gouvernement accompagne mieux les résidences dans le processus d'installation des gicleurs, mais nous sommes inquiets de devoir attendre encore trois ans pour y parvenir », souligne Lise Lapointe, présidente de l'AREQ.

N'attendons pas qu'un autre drame se reproduise

Il y a cinq ans, 32 personnes aînées perdaient la vie dans le tragique incendie d'une résidence à L'Isle-Verte. Le Québec en entier était bouleversé par le triste sort de ces victimes et de leurs proches. Le rapport du coroner Delâge qui s'en est suivi était sans équivoque : les résidences pour aînés devaient être munies de gicleurs. Depuis, le dossier traîne. En date du 4 janvier 2019, seulement 44 % des résidences pour personnes aînées s'étaient conformées à la loi.

« Nous sommes sensibles aux défis des plus petites résidences, notamment en région, qui ont des difficultés à se conformer à ces critères de sécurité pour des raisons financières. En ce sens, nous déplorons que le programme d'aide aux résidences n'ait pas porté fruit depuis sa mise en place, mais nous espérons que les mesures annoncées par la ministre amènent les résidences à se conformer plus rapidement », soutient Mme Lapointe.

L'AREQ a toujours revendiqué que la sécurité des personnes aînées en résidence n'a pas de prix. Avec les bonifications au programme d'aide financière annoncées par le gouvernement, notamment le rehaussement qui passera de 3 300 \$ à 5 000 \$, l'AREQ croit qu'il est temps d'agir rapidement pour éviter que d'autres drames se reproduisent.

À propos de l'AREQ

Fondée en 1961, l'Association des retraitées et des retraités de l'éducation et des autres services publics du Québec (AREQ-CSQ) compte plus de 58 000 membres dans l'ensemble des régions du Québec. L'AREQ est affiliée à la Centrale des syndicats du Québec (CSQ).